Mercredi 26 février 2014, zone d'attente de l'aéroport de Roissy-Charles-De-Gaulle. Six femmes honduriennes et nicaraguayennes se rendent dans le bureau de l'Anafé et racontent avoir été victimes quelques heures plus tôt de violences policières lors d'une tentative de renvoi forcé à destination de Mexico. Cette première tentative a échoué devant le refus du commandant de bord d'embarquer des passager.e.s dans de telles conditions.
Ces femmes apparaissent bouleversées, et souhaitent porter plainte. L'Anafé les assiste dans cette démarche et récolte leurs témoignages. Quatre d'entre elles sont examinées par le médecin intervenant en zone d'attente, et se voient délivrer un certificat médical attestant de lésions et hématomes multiples.
Devant la gravité des accusations, l'Anafé saisit immédiatement le ministère de l'intérieur de cette situation, et lui demande de surseoir au renvoi forcé de ces femmes dans l'attente qu'une enquête soit diligentée. Dès le lendemain, la police aux frontières (PAF) tente à nouveau de les refouler. Depuis, les tentatives de renvoi sont quotidiennes et le ministère de l'intérieur ne manifeste aucune réaction.
Mardi 4 mars, la PAF parvient à expulser deux d'entre elles : l'une d'elle aurait été menottée et bâillonnée, tandis que l'autre est renvoyée la veille de l'audience prévue devant le Juge des libertés et de la détention, et ne pourra pas faire valoir sa cause devant la Justice.
Mercredi 5 mars : les tentatives pour refouler les quatre femmes, toujours maintenues en zone d'attente se poursuivent, de même que le silence du ministère de l'intérieur. L'une d'entre elle est placée en garde à vue pour avoir refusé d'embarquer vers le Mexique, et sera finalement condamnée par le tribunal correctionnel à deux mois de prison et cinq ans d'interdiction du territoire français.
Au moment même où le gouvernement lance une campagne, conduite par la ministre des droits des femmes, pour « libérer la parole face aux violences et orienter les victimes vers les professionnels », ce slogan resterait-il lettre morte pour les femmes étrangères placées en zone d'attente ?
Face à la gravité de cette situation, nos organisations demandent au gouvernement :
– de permettre à celles qui ont été expulsées le 4 mars de pouvoir, si elles le souhaitent, revenir en France pour soutenir leur cause devant la Justice, et de veiller à ce que celle qui a été condamnée puisse faire valoir ses droits en appel ;
– de protéger d'un renvoi forcé les femmes toujours maintenues en zone d'attente de Roissy, dans l'attente que leurs plaintes soient examinées ;
– de prendre toutes les mesures nécessaires pour que le droit à la protection contre les violences faites aux femmes soit également une réalité en zone d'attente ;
– et, pour les personnes demandeuses d'asile, de garantir la présence en zone d'attente de référent.e.s sur les questions de violences liées au genre.

Les organisations signataires :
ACAT
ADDE
ANAFE
COMEDE
FASTI
Femmes de la terre
Femmes pour le dire, Femmes pour agir
Forum Femmes Méditerranée
GENEPI
GISTI
Ligue du droit international des femmes
Ligue des droits de l'Homme (LDH)
Mouvement Français pour le Planning Familial
Mouvement Jeunes Femmes
Observatoire citoyen du CRA de Palaiseau

Observatoire de l’enfermement des étrangers (OEE)
Osez le Féminisme
RAJFIRE
Revue Pratiques
Syndicat des avocats de France (SAF)
Syndicat de la Magistrature (SM)
Syndicat de la Médecine générale (SMG)
SOS Sexisme